



27 105 12023
ÉQUILIBRÉ LE 27 105 12023
FICHÉ LE 30 105 12023
NOTIFIÉ LE 30 105 12023
BUDGÉ LE 30 105 12023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023 DÉLIBÉRATION N°18

OBJET : URBANISME – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AL N°692 ET AL N°1395 SISES 279 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 25 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Jacques DUCROCQ **Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Sophie FERREIRA : Claire LE BERRE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023 DELIBERATION N°18

OBJET : URBANISME – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AL N°692 ET AL N°1395 SISES 279 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121.29 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE approuvé le 10 décembre 2009, modifié le 28 juin 2011, le 20 décembre 2012, le 12 février 2015, le 14 décembre 2015 et le 22 mars 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 08 octobre 2020 relative à la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et la définition des modalités de la concertation,

VU le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a eu lieu en séance du Conseil Municipal en date du 01 juillet 2021,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Val Parisis est propriétaire des parcelles cadastrées section AL n°692 et AL n°1395,

CONSIDÉRANT que le secteur a fait l'objet de diverses mutations, et notamment la réalisation d'un programme immobilier de grande importance,

CONSIDÉRANT que la desserte de ce quartier nécessite d'être reconsidérée,

CONSIDÉRANT que la commune de Franconville-la-Garenne souhaite réaménager l'intersection entre la ruelle de la Fontaine des Boulangers et la rue du Général Leclerc (RD 14),

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il est nécessaire que la commune de Franconville-la-Garenne ait la maîtrise foncière de ces parcelles,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Val Parisis propriétaire des biens susmentionnés, a fait savoir à la ville son accord en vue de lui céder les biens,

CONSIDÉRANT qu'après différents échanges entre la commune de Franconville-la-Garenne et la Communauté d'Agglomération Val Parisis il a été convenu d'un prix d'acquisition à 180 000,00 euros,

CONSIDÉRANT que le montant de cette acquisition sera imputé sur l'exercice budgétaire 2024,



ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées section AL n°692 et AL n°1395 sises 279 rue du Général Leclerc, appartenant à la Communauté d'Agglomération Val Parisis, au prix de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180 000,00 euros),

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin, et à signer tous actes relatifs à cette acquisition.

Article 3 : **DIT QUE** la dépense est inscrite au budget communal.

Article 4 : **DIT QUE** les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente acquisition sont à la charge de la Ville.

Article 4 : **DIT QUE** le bien sera incorporé dans le domaine privé de la commune.

Article 5 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France



À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



Signature
N^h
Nadine
SENSE
le 30 mai 2023

Acte à classer**DEL25052023Q18**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-27T09-34-42.00 (MI245314506)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230525-DEL25052023Q18-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : URBANISME - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRALES SECTION
AL N.692 ET AL N.1395 SISES 279 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (ALTA) S.S.

Date de décision : 25/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanismeIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : 18 - URBA - acquisition parcelles AL
692 et AL 1395.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

18 PJ acquisition parcelles Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
AL 692 et 1395 -
localisation.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 27/05/23 à 09:34

Date 27/05/23 à 09:34

Date 27/05/23 à 09:39

Par MAGLOIRE EmmanuellePar MAGLOIRE Emmanuelle

